

Mairie 1, rue Maréchal Foch 54590

T. 03 82 44 40 16

E-mail : mairiedehussigny@orange.fr

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

Etaient présents : M. CAMELLE, Maire- M. PIERMANTIER- Mme SOLIDA-
M. MANOCCHI – Mme JOLY- M. LECLERC –Mme SUJKOWSKI, Adjoints,
Mme MALANDRA – M. RIGHI- M. RUGGIERI- M. RUBEO-LISA- Mme MONTI –
M. MORANDA- M. NAPOLI-Mme TOMASINI- Mme MOCQUARD - M. ATHMANI –
Mme LAKHBAT- Mme BRUSCO -Mme FERE.

Absents représentés :

Mme CANONICO qui donne procuration à M. RUBEO-LISA.

Mme CALLEGARO qui donne procuration à M. MORANDA.

M. BOTTAZZI qui donne procuration à M. CAMELLE.

Excusés : M. PACINI- M. MEDDOUR- M. LAVANDIER-Mme LORANGE.

Secrétaire : Mme LAKHBAT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-DECIDE la création d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

-DECIDE de classer dans la voirie communale la rue Commune de Paris pour une longueur de 282 mètres et une largeur de 5 mètres.

- DONNE pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter la nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

-TIRE le bilan de la concertation, et décide de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU.

Au cours de la phase de révision technique du PLU, la concertation s'est ainsi tenue de la façon suivante :

- Questionnaire adressé aux agriculteurs dans le cadre de la concertation agricole dès mai 2022
- Articles insérés dans les bulletins municipaux de mai 2023, octobre 2023 et décembre 2024,
- Permanence ouverte au public le 19 novembre 2024
- Article paru dans le journal RL le 23 novembre 2024

A l'occasion de la permanence ouverte au public, des affiches ont été placardées dans la commune pour annoncer la tenue de ce temps de concertation. L'information a également été diffusée par le biais de la page Facebook de la commune, de l'application PanneauPocket, du panneau lumineux près de la mairie.

- L'état d'avancement du PLU et les démarches de concertation ont été annoncées et mis en ligne via le site de la commune.
- Un cahier de concertation a été mis à disposition de la population depuis le lancement de la démarche jusqu'à l'arrêt du projet de révision du PLU par le Conseil Municipal. Ce registre a été mis à disposition du public au secrétariat de Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce registre compte à ce jour 15 observations.

- ARRETE le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'HUSSIGNY-GODBRANGE tel qu'il est annexé à la présente délibération conformément à l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme ;

- PRECISE que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera notifié pour avis :

- * au Préfet,
- * au Président du conseil régional,
- * au Président du conseil départemental,
- * à l'ensemble des Personnes Publiques Associées à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- * aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont en fait la demande ;
- * à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
- * à l'Autorité Environnementale ;
- * aux chambres consulaires ;
- * aux organismes affiliés ayant vocation à se prononcer sur le PLU.

- INFORME que les personnes publiques mentionnées aux articles L.132-12 et L.132-13 pourront en prendre connaissance si elles le demandent.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 27 mai 2025.

Le Maire,

Laurent CARMELLE.

